

# Gestion financière

## Amortissement d'un ordinateur ou d'un logiciel

Contrairement à d'autres types d'investissements (mobiliers, véhicule...) les ordinateurs, périphériques et logiciels, dont la vétusté est rapide en raison des progrès techniques, bénéficient d'un régime comptable et fiscal particulièrement avantageux.

En effet, on peut leur appliquer une durée d'amortissement réduite de 3 ans pour le matériel et de 12 mois pour les logiciels.

La Loi comptable permet de passer immédiatement en charges certains biens de peu de valeur, lesquels ne sont donc pas amortis.

En pratique, on retient le montant de la tolérance fiscale en la matière, qui est de 500 € HT (soit 598 € TTC).

### L'application de cette règle bénéficie

**Aux achats courants** de fournitures informatiques, comme les consommables (cartouches d'encre, toner d'imprimantes, CD-R et CD-RW vierges...)

**Aux petits matériels et logiciels** informatiques dont la valeur hors taxe est inférieure à cette limite de 598 € TTC, (les imprimantes à jet d'encre ou laser, les scanners, les lecteurs de CD-Rom ou de DVD, les clés USB, les appareils photos numériques, les logiciels bureautiques simples, les logiciels anti-virus, les licences Windows, les versions de mise à jour d'Office...)

Pour cette raison, il peut être judicieux de constituer sa configuration informatique en détaillant la facture ou segmentant en plusieurs factures (écran, disque dur, clavier, unité centrale, souris, etc.) plutôt que de choisir une offre "tout compris" comprenant l'ordinateur, l'écran, l'imprimante, le système d'exploitation et parfois la suite bureautique Office.

1. Si la facture ne mentionne pas le prix des logiciels en tant que tels, on parle de “logiciels indissociés”, c’est à dire qu’il faut enregistrer la totalité de la dépense en immobilisation corporelle, comme s’il ne s’agissait que de matériel.
2. Si la facture mentionne le prix des logiciels et des différents périphériques, chaque matériel et logiciel doit être comptabilisé et amorti distinctement, même si on ne dispose pas de factures séparées.

## Registre d’immobilisation

Attention, même en cas de comptabilité simplifiée “recettes / dépenses”, il est obligatoire d’inscrire sur un registre d’immobilisations le matériel et les logiciels informatiques rattachés au patrimoine professionnel.

Ils doivent aussi apparaître sur la déclaration annuelle de revenus (déclaration “2035”) dans le tableau prévu à cet effet.

## Durée d’amortissement

C’est la durée prévisible d’utilisation du matériel qui sert de base et permet de déterminer le taux d’amortissement. En général, par souci de simplification, on se sert souvent des durées d’amortissement fournies à titre indicatif par l’administration fiscale, c’est à dire 3 ans pour le matériel informatique.

## Type d’amortissement

Exemple pour un micro-ordinateur acheté 2100 euros le 1er janvier 2010 :

1. La méthode classique d’amortissement est dite “linéaire”. Si un PC a une durée d’utilisation prévisible de 3 ans, il y a dépréciation constante de 33,33 % chaque année.

Année	Base	Taux	Amortissement
2010	2100	33.33%	700
2011	1400	33.33%	700
2012	700	33.33%	700

2. Mais le matériel informatique est privilégié car on a la faculté d’opter pour l’amortissement dit “dégressif”, qui revient à accélérer l’amortissement.

Année	Base	Taux	Amortissement
2010	2100	33.33%*1.25	875
2011	1225	33.33%	700
2012	525	100%	525

*L'amortissement dégressif débute au 1er jour du mois d'acquisition du bien.  
Coefficient fiscal = 1,25 pour les biens amortissables sur 3 ou 4 ans,  
1,75 pour les biens amortissables sur 5 ou 6 ans et  
2,25 pour les biens amortissables sur plus de 6 ans.*

Sur le plan comptable, immobiliser et amortir un matériel cela veut dire, d'une part que ce matériel sera utilisé pendant plusieurs années et d'autre part que sa valeur va diminuer au cours de cette même période, non seulement en raison de l'usage qui en sera fait, mais aussi à cause de son obsolescence progressive liée à l'évolution technologique.

### **Amortissement d'un logiciel**

En dehors du CD-ROM, le logiciel n'est pas palpable, souvent on n'en détient pas la propriété complète mais simplement une licence d'utilisation. Pour cette raison, les logiciels sont classés parmi les immobilisations incorporelles (dans un compte intitulé "concessions et droits similaires").

Un logiciel d'une valeur HT supérieure à 500 € et dont la durée d'utilisation prévisible est supérieure à un an devrait être théoriquement immobilisé. La durée moyenne d'amortissement d'un logiciel informatique est de 1 à 3 ans, correspondant à la durée prévisible d'utilisation, c'est à dire la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins.

Cependant, au titre d'une disposition fiscale spéciale destinée à favoriser l'investissement, certains biens comme les logiciels acquis, ouvrent droit à l'amortissement exceptionnel sur 12 mois. Cet amortissement est effectué au prorata du nombre de mois restant à courir entre le premier jour du mois d'acquisition et la clôture de l'exercice. Le solde est déduit à la clôture de l'exercice suivant.

Les logiciels acquis sont amortis à partir du jour d'acquisition et non de mise en service.

### **TCO (cout de possession)**

Le TCO (Total Cost of Ownership, ou Coût total de possession) représente le coût global d'un bien tout au long de son cycle de vie. Il prend en compte les aspects directs (coûts

matériels, infrastructures réseaux ou logiciels tels que le coût des licences. Il prend également tous les coûts indirects (coûts cachés) tels que la maintenance, l'administration, la formation des utilisateurs, l'évolution, le support technique et les coûts récurrents (consommables, électricité, loyer, etc.)

- Pour évaluer le TCO, les coûts respectifs d'acquisition, de propriété et de démantèlement doivent être analysés et généralement décomposés plus finement. Par exemple :

$$CCV = C_{ic} + C_{in} + C_e + C_o + C_p + C_m + C_s + C_{env} + C_d$$

**C<sub>ic</sub>** = coût d'acquisition pour le client final (investissement initial)

**C<sub>in</sub>** = frais d'installation et de mise en route

**C<sub>e</sub>** = coût énergétique

**C<sub>o</sub>** = frais d'exploitation (main-d'œuvre)

**C<sub>p</sub>** = frais de protection (assurance, vidéo surveillance, Incendie)

**C<sub>m</sub>** = coûts de maintenance et réparation

**C<sub>s</sub>** = coûts d'arrêt de production

**C<sub>env</sub>** = coûts liés à l'environnement

**C<sub>d</sub>** = coûts de mise hors service et de dépose

### Baisser le TCO

1. Allonger le cycle de vie pour les stations de 3 à 5 ans
2. Utiliser l'infogérance
3. Passer au Cloud
4. Utiliser la virtualisation

La virtualisation et le cloud sont des solutions potentielles pour baisser ce TCO. Mais là, attention, car les coûts cachés sont nombreux. Et si l'on ne les prend pas en compte dans le TCO, les conclusions peuvent être faussées.

### Le ROI (retour sur investissement)

Le ROI d'un projet représente le rapport entre le montant d'un investissement et les bénéfices espérés sur une période précise. Il est surtout envisagé comme un outil, un

indicateur purement financier pour orienter des décisions importantes concernant une entreprise.

Le ROI permet d'aider à la gestion de projets, de justifier un investissement et surtout de s'assurer de la rentabilité financière d'un projet.

**Retour sur investissement = (gain ou perte de l'investissement – coût de l'investissement) / coût de l'investissement**

Pour un investissement dont le coût est de 10 000 € et qui rapporte un gain de 15 000 €, le ROI est égal à  $(15\,000 - 10\,000) / 10\,000$  soit 50 %.